

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020
SERVICE DES EAUX - COMMUNE DE PALEY



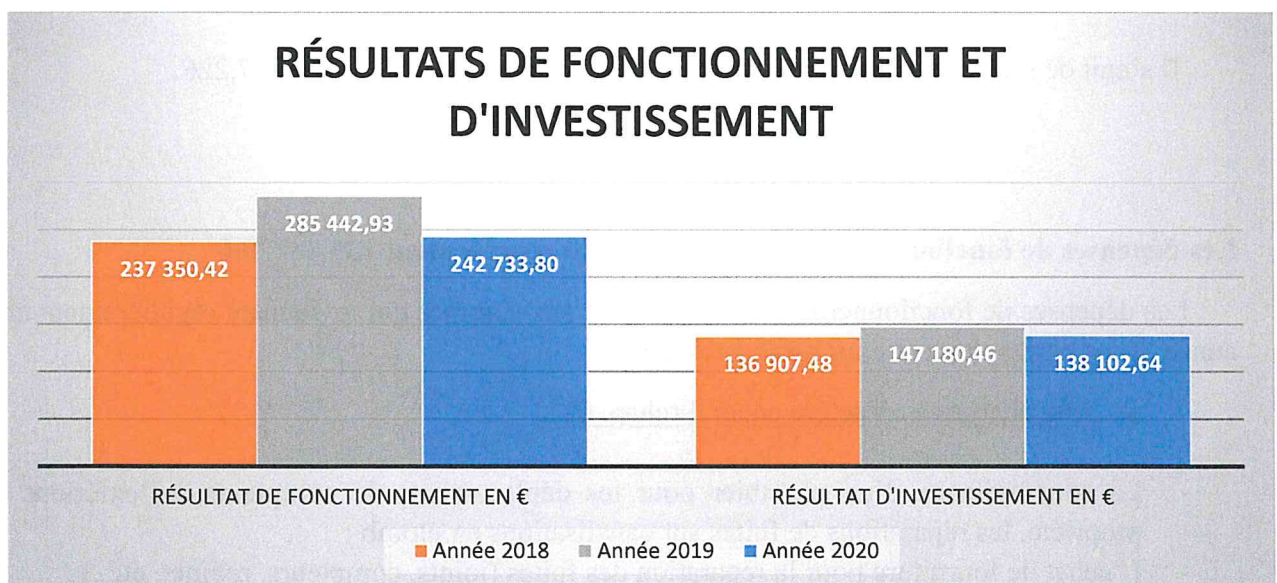
L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisés au cours de l'année. Il présente après, la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par Le Maire.

Le compte administratif 2020 du service des eaux a été voté le 14 avril 2021 par le Conseil Municipal à l'exception du Maire. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la Mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les résultats de fonctionnement et d'investissement des 3 dernières années s'établissent comme suit :



I- La section de fonctionnement :

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurant des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement de crédits...).

Les recettes de fonctionnement réalisées en 2020 représentent 97 178 .63€

Elles correspondent :

a) Aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (chap. 70)

Pour le service des eaux, la seule source de recette de la commune correspond aux sommes encaissées lorsque les habitants paient leurs factures d'eau potable comprenant :

- La location du compteur d'eau (10€ annuel),
 - La consommation d'eau (1,67€/m³),
 - La redevance pour pollution d'origine domestique (0.38€/m³ qui seront ensuite reversés à l'agence de l'eau)
 - La redevance pour le traitement de l'eau (0.35€/m³).
- Soit un total de 93 143.24€.

b) Aux produits exceptionnels (chap.77)

Pour l'année 2019 Il s'agit d'un montant de 218.17€.

c) Aux opérations d'ordres de transfert entre sections (chap. 042)

Il s'agit de l'amortissement des subventions d'investissements. Soit 3 817.22€.

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2020 représentent 139 887.76€

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux sommes qui reviennent régulièrement chaque année. Elles correspondent pour notre commune :

a) Aux charges à caractère général (chap. 011)

- La sous-traitance d'un plombier pour les déplacements de compteurs à l'extérieur de la propriété, les réparations de fuites sur canalisations en plomb ;
- L'achat de fourniture pour la réparation des fuites (joints, compteurs, robinet, etc..) ;

- Les analyses d'eau demandées par l'Agence Régionale de Santé...
Pour un montant de 41 063.49€.

b) Aux autres charges de gestion courantes (chap.65)

Constituées principalement par l'achat d'eau de la commune auprès de la SAUR pour un montant de 17 468.56€.

c) Aux opérations d'ordre de transfert entre sections (chap. 042)

Il s'agit de l'amortissement des biens d'investissements pour un montant de 21 350.71€.

d) Aux charges exceptionnelles (chap.67)

60 000€ avaient été prévus au Budget Primitif de 2020 à la suite du reversement de l'excédent de la section de fonctionnement du budget du service des eaux au budget principal. Ils apparaissent donc ici en dépense de fonctionnement.

Viennent s'ajouter 5€ d'annulation d'une facture d'eau émise sur l'exercice 2019.

Soit un montant total de 60 005.00€

La section de fonctionnement du compte administratif 2020 du service des eaux de la commune de Paley est donc en déficit de 42 709.13€.

II- La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, etc.

Les recettes d'investissement réalisées en 2020 représentent 21 350.71€

Elles correspondent :

a) Aux opérations d'ordre de transfert entre sections (chap.040)

Il s'agit de l'amortissement des biens d'investissements pour un montant de 21 350.71€

Les dépenses d'investissement réalisées en 2020 représentent 30 428.53€

Elles correspondent :

a) Aux opérations d'ordre de transfert entre sections (chap.040)

Il s'agit de l'amortissement des subventions d'investissements. Soit 3 817.22€.

b) Aux immobilisations en cours (chap.23)

Il s'agit ici des travaux d'extension du réseau d'eau potable pour un montant de 26 611.31€.

La section d'investissement du compte administratif 2020 du service des eaux de la commune de Paley est donc en déficit de 9 077.82€.

Fait à Paley, Le 15 avril 2021

Michel COCHIN, Maire

